



SM pour l'aménagement et l'équipement du plateau de Valbonne (SYMISA) (Siren : 250600012)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Valbonne
Arrondissement	Grasse
Département	Alpes-Maritimes
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	08/08/1972
Date d'effet	08/08/1972

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean LEONETTI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Les Genêts
Numéro et libellé dans la voie	449 Route des Crêtes
Distribution spéciale	BP 43
Code postal - Ville	06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	symisa@cica.fr ou robertsymisa@cica.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	344 049
Densité moyenne	589,24

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
06	CA Cannes Pays de Lérins (200039915)	CA
06	CA de Sophia Antipolis (240600585)	CA

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte-d'Azur (180600017)
Département des Alpes-Maritimes (220600019)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (231300021)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres <i>Le syndicat incarne institutionnellement la technopole Sophia Antipolis. Il a pour objet d'assurer la concertation, la coordination entre ses membres et la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'animation économique, culturelle, patrimoniale et environnementale sur le territoire de la technopole. Dans ce cadre, le syndicat est en charge : - d'assurer une mission d'animation des acteurs de la technopole - de soutenir les acteurs oeuvrant pour des actions d'intérêt général dont le périmètre d'intervention est dédié à la technopole - de concevoir, définir et mettre en oeuvre la communication institutionnelle de la technopole - de gérer, entretenir, développer ou céder son patrimoine immobilier ou foncier - de réaliser ou faire réaliser toutes études, prestations et analyses nécessaires - d'émettre toute observation et recommandation sur les projets publics d'aménagement de la technopole - d'accomplir toutes les opérations compatibles avec son objet</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)